



École Fernand-Seguin

Juin 2026

FRAIS EXIGÉS AUX PARENTS

Chers parents,

Dans le cadre de la loi sur l'Instruction publique, il est prévu à l'article 7 que l'élève a droit à la gratuité des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement. Ce droit à la gratuité ne s'étend pas aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine et découpe. Aussi, les crayons et autres objets de même nature ne sont pas considérés comme du matériel didactique.

Voici donc la liste des frais exigés aux parents pour l'année scolaire 2026-2027.

Maternelle

Frais exigés	Prix
Cahier d'apprentissage - école Fernand-Seguin	20,00\$
Matériel reproductible	12,00\$
Matériel pour bricoler	9,00\$
Frais pour activités et sorties éducatives	15,00\$
Frais de programme	16,00\$
Total de la facture:	72,00\$

Les frais de programme servent à défrayer le matériel périssable en lien avec le programme particulier de science et technologie.

Pour le paiement, vous recevrez en juillet l'état de compte ainsi que les modalités de paiement, via Mozaïk.

